

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

AKWEL

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 21 235 356,80 Euros
Siège social : 975 Route des Burgondes – 01410 CHAMPFROMIER
344 844 998 RCS BOURG EN BRESSE

I - Comptes annuels et consolidés de l'exercice 2025 - Affectation du résultat

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes ont été publiés dans le rapport financier annuel, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2026 et mis en ligne sur le site de la Société (www.akwel-automotive.com) et approuvés sans modification par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2026.

L'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2026 a approuvé également sans modification l'affectation du résultat de l'exercice 2025, telle que proposée dans les projets de résolutions publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 45 du 15 avril 2026.

II. Attestations des commissaires aux comptes (Extraits des rapports)Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AKWEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Opinion sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AKWEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars
A Annecy, le 30 avril 2026

PricewaterhouseCoopers Audit
A Lyon, le 30 avril 2026

Jérôme Neyret

Mathieu Moussy